

MÉMOIRE COLLECTIF

**SUR L'ÉTAT DU LOISIR PUBLIC
MONTRÉALAIS**

**PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SUR
LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET
LES SPORTS**

7 JUIN 2019



Région de Montréal-Laval

**EN COLLABORATION AVEC LE
RÉGIONAL DES MAISONS DES JEUNES
DE MONTRÉAL/LAVAL :**

**L'ADO ZONE- LE ZÉNITH- L'ESCOMPETTE- DU
PLATEAU- L'OUVERTURE- L'IMAGERIE LOCAL DES
JEUNES- LA GALERIE- QUINKA-BUZZ- LE CHEMIN
FAISANT- PIERREFONDS- LE SQUATT D'AHUNTSIC-
VAL-MARTIN- CENTRE DÉFI-JEUNESSE**



TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉSENTATION DU RÉGIONAL DE MONTRÉAL.....	3
2.	LE LOISIR EN MAISON DE JEUNES.....	3
3.	L'EXPERTISE DES MAISONS DE JEUNES.....	4
4.	LES RECOMMANDATIONS.....	5
5.	RÉFÉRENCES.....	7



Région de Montréal-Laval

1. PRÉSENTATION DU RÉGIONAL DE MONTRÉAL

Les **Maisons des jeunes du Régional de Montréal**, membres du Regroupement des Maisons de Jeunes du Québec (Région Montréal/Laval), tiennent à vous partager leurs points de vue concernant la consultation sur l'état de l'offre de loisir de la Ville de Montréal.

Les Maisons de jeunes membres du RMJQ sont des associations de jeunes et d'adultes qui se sont données pour mission, sur une base volontaire et dans leur communauté, de tenir un lieu de rencontre animé où les jeunes de 12 à 17 ans, au contact d'adultes significatifs, pourront devenir des citoyennes et des citoyens critiques, actifs et responsables.

Nous sommes caractérisées par notre **approche communautaire** du travail effectué auprès des jeunes. Nous mettons les jeunes au cœur de nos organismes, nous voulons les faire participer au développement de la société et souhaitons qu'il en soit ainsi partout où les jeunes sont présents. Le travail en maison de jeunes n'intervient pas sur une problématique en particulier, mais bien sûr l'ensemble des conditions de vie des jeunes que nous accueillons. Notre **approche globale** refuse de découper la réalité des personnes en mille et une problématiques isolées les unes des autres. Les maisons de jeunes considèrent les adolescents et adolescentes comme des individus à part entière, capables de trouver des solutions individuelles et collectives à leurs obstacles.

2. LE LOISIR EN MAISON DE JEUNES

La commission publique sur l'état du loisir sur le territoire de l'île de Montréal est une belle occasion pour les organismes communautaires autonome, tel que les Maisons de jeunes, de partager leur vision du loisir et son utilité dans le cadre de notre mission. Les administrations municipales auront comme rôle de favoriser la collaboration et soutenir les meilleures pratiques pour mieux guider l'action.

Par le passé les Maisons de jeunes ont démontré leur volonté de participer pleinement à l'élaboration de l'offre de loisirs aux citoyens de Montréal et en particulier en ce qui a trait au loisir non traditionnel.

Par leur approche individualisée de l'offre d'activités, déterminé et choisi par les jeunes qui fréquentent les Maisons de Jeunes, ces dernières sont appelées constamment à innover pour répondre aux besoins exprimés par leurs membres.

Dans un premier temps, nous souhaitons porter votre attention que pour nous, le loisir n'est pas une fin en soi, au contraire, pour les Maisons de jeunes, le loisir permet l'apprentissage de la gestion de leur temps libre et de la démocratie puisque c'est ensemble qu'ils et qu'elles



Région de Montréal-Laval

créent la programmation, selon leurs intérêts, leurs envies et leurs besoins. Pour nous, le loisir est un moyen d'entrer en contact avec les jeunes et de développer des liens significatifs. De plus, le loisir ne se réduit pas qu'à des activités sportives, d'art ou culturelles, cela va bien au-delà, c'est-à-dire que le fait que les jeunes choisissent des sujets de discussion/prévention, assister à une assemblée générale, faire partie d'un conseil d'administration, de s'impliquer dans sa communauté, fait en sorte qu'ils ont décidé que c'est comme ça qu'ils souhaitent combler leur temps libre, donc d'en faire un loisir, un loisir non traditionnel. En nos murs, l'offre d'activité est réfléchi par les adolescents et non imposé par des agents extérieurs.

3. L'EXPERTISE DES MAISONS DE JEUNES

Grâce aux initiatives des organismes communautaires jeunesse et leurs instances, plusieurs jeunes trouvent dans ces milieux de vie, une aide adaptée à leurs défis et souhaits. L'expertise des Maisons de jeunes en matière de loisirs non traditionnel, n'est plus à démontrer. De nombreux rapports l'ont d'ailleurs démontré au cours des décennies.

- Déjà en 1973, le rapport Hannigan de l'administration Drapeau recommandait de reconnaître l'expertise des organismes communautaires dans le domaine des loisirs non traditionnels chez les adolescents.
- En 1988, le rapport COGESULT reconnaissait l'expertise des organismes communautaires Jeunesse auprès des jeunes à risques. En découlait un colloque international en 1991 sur les loisirs et les jeunes à risques, où la Ville de Montréal s'appuyait sur le partenariat avec les groupes communautaires jeunesse pour trouver et présenter des initiatives pratiques de préventions comportementales auprès des adolescents de la Communauté Urbaine de Montréal.
- En 1992, le rapport «Un Québec fous de ces enfants» de Camil Bouchard, reconnaissait aux Maisons de Jeunes à travers le Québec, la capacité extraordinaire d'atteindre les adolescents dans leurs actions de prévention.
- En 1998, le rapport Boilly portant sur la famille, mentionne que «En effet, les phénomènes sociaux en émergence ne présagent sans doute pas de meilleures conditions de vie pour les familles. Il apparaît toutefois primordial, dans une société comme la nôtre, de donner la chance à chaque parent de vivre son projet familial de façon satisfaisante et gratifiante et, à chaque enfant, l'occasion de bénéficier de milieux sécurisants et propices à un développement optimal, sous la gouverne d'adultes valorisés dans leurs rôles et soutenus dans leurs responsabilités ».
- En 2001, était déposé le rapport de la firme SODEM sur l'actualisation des programmes jeunesse de la Ville de Montréal. Une consultation qui interpella tout l'appareil municipal du loisirs et développement social, du surintendant à l'animateur de loisirs. De ce rapport découlaient 24 recommandations dont nous devons prendre



Région de Montréal-Laval

acte. Celles-ci, une fois de plus, recommandaient de reconnaître et soutenir l'expertise des organismes communautaires jeunesse qui œuvrent sur le territoire de la Ville de Montréal, pour développer des réponses appropriées aux besoins de la communauté.

- Et puis en 2002 (Une Île une ville), une politique qui disait « un citoyen, une ville », peu importe où il obtiendrait ses services, que ce soit au centre « Claude Robillard » ou au « Stade Olympique », le citoyen aura accès aux mêmes services, aux mêmes coûts, partout sur le territoire de Montréal.

Dans un deuxième temps, nous considérons qu'une grande partie de l'expertise citoyenne se trouve dans la pratique des groupes communautaires jeunesse de Montréal et qu'il est essentiel qu'elle soit reconnue. Par leur proximité avec ses usagés, ses membres et les représentants de la communauté, formant les Conseils d'Administration de ces organismes, ils ont une grande capacité à développer des méthodes qui leur sont propres et pertinentes répondant aux besoins des jeunes. Les organismes ont souvent su innover concernant les actions les plus appropriées à prendre pour répondre aux besoins de la jeunesse Montréalaise en matière de prévention, de sports et de loisirs.

4. LES RECOMMANDATIONS

Nous souhaitons donc que les programmes qui s'adressent aux organismes jeunesse soient élaborés et définis, en incluant un réel partenariat, avec les acteurs communautaires travaillant auprès des adolescents et non pas seulement avec les grands Centre de loisir et les fédérations sportives et ce, sur l'ensemble du territoire.

Pour nous, un partenariat c'est avant tout une concertation, basée sur la confiance, la transparence et la réciprocité, c'est-à-dire que, tout en respectant nos instances et notre autonomie d'action, nous acceptons de mettre en commun nos compétences, dans les limites de celles-ci, nos ressources, en vue de baliser un travail collectif, face aux besoins des adolescents Montréalais.

En troisième lieu, nous voulons que les balises de ses programmes, incluent des objectifs et des redditions de comptes réalistes, liés aux ressources disponibles des organismes, que les critères d'évaluation soient clairement définis et respectueux de tous les partenaires. Nous considérons que la définition de ces programmes doit respecter en tout temps, les missions et les critères des organismes communautaires tels que définis dans la politique de reconnaissance de l'Action Communautaire Autonome du Gouvernement du Québec.

Le travail des organismes communautaires jeunesse ne peut pas s'évaluer et se financer à l'acte, tel que prescrit dans certains programmes jeunesse actuels. Quel intérêt a une comptabilisation du volume d'appels téléphoniques reçus par une animatrice en Maison de Jeunes ? Que représente le nombre de jeunes, multiplié par le nombre de soir, multiplié par le nombre d'activité, multiplié par son code postal, si le travail d'inclusion citoyenne n'est pas



Région de Montréal-Laval

réalisé? À quoi sert le travail de ces intervenants s'il ne permet pas à ce jeune citoyen de comprendre pleinement son rôle et sa place dans notre société? Qu'est ce qui justifie cette comptabilité qui le prive de son droit d'agir et d'être critique, autonome et responsable comme citoyen? L'argent public? Ne serait-il pas plus judicieux de voir cet argent public comme un investissement dans l'avenir de la Métropole, plutôt qu'une dépense ne rapportant pas de bénéfices concrets immédiats?

De plus, comme il importe pour les acteurs de l'administration municipale de redéfinir leur façon de faire pour favoriser l'innovation en matière de développement de loisir, les Maisons de Jeunes de Montréal, membres du RMJQ, propose de travailler ensemble, avec la ville de Montréal, dès le départ, à définir les programmes jeunesse et les conventions s'y rattachant. Ceci permettrait non seulement de connaître, se reconnaître et de se respecter mutuellement, mais aussi d'agir ensemble de façon plus efficace, complète et responsable, puisque nous bâtirions à partir de nos expertises respectives. Pour nous, ce sont des conditions gagnantes pour maintenir un réseau d'acteurs fort et respectueux de tous. Il faut accepter de prendre des risques, car c'est par la confiance que vous accorderez aux organismes et à leurs expertises, que nous pourrons innover ensemble puisque « l'innovation sociale ne peut donner lieu à une grande transformation sans une vision partagée entre la société civile et les élus. » (Lambert-Chan 2014, Le Devoir)

Il est vrai que travailler avec des organismes jeunesse, tel que les Maisons de jeunes comportent son lot de risques, car nous devons constamment nous adapter à cette microsociété adolescente qui est en perpétuel changement, de part leur construction comme individu et l'expérimentation de leurs différentes pulsions, ce qui ne garantit pas le résultat souhaité mais c'est leur permettre de cheminer peu importe ce qui est attendu.

Nous saluons le désir de mettre en place une telle réflexion publique qui, selon nous, devrait occasionner un investissement important dans les budgets de la part de la ville. Afin de favoriser l'adhésion de tous les partenaires communautaires, il sera impératif de les soutenir financièrement pour qu'ils puissent maintenir et développer leurs missions afin de contribuer à leur façon, au développement des adolescents via le loisir.

Nous souhaitons donc pour l'avenir, un réel partenariat entre les différents acteurs afin d'adapter le loisir aux besoins réels de notre jeunesse et des organismes communautaires. Nous croyons que cela est possible si les attentes de chacun sont claires et que les échanges sont francs et transparents, avec la volonté de travailler ensemble à donner le meilleur à notre jeunesse.



Région de Montréal-Laval

5. RÉFÉRENCES

Harvey, Le Devoir, Les grands enjeux de l'avenir sont liés à l'innovation sociale, selon Michel Venne, 2014

Lambert-Chan, Le Devoir, L'innovation sociale est une réponse aux aspirations de la société, 2104

Rapport Boilly, 1999

Rapport COGESULT, 1988

Rapport Hannigan, 1973

Rapport Un Québec fou de ses enfants, Bouchard, 1990

Rapport SODEM, 2001